

Vendredi 12 janvier 2007

Jean - François COPÉ annonce que l'État a cédé 800 millions d'euros d'immeubles en 2006 dans le cadre de la politique de modernisation conduite par le gouvernement.

Jean-François COPÉ annonce que l'État a cédé 800 millions d'euros d'immeubles en 2006 dans le cadre de la politique de modernisation conduite par le gouvernement. Il s'est rendu à Fontainebleau à l'occasion d'une opération exemplaire qui a permis de créer 226 logements sociaux.

Il y a cinq ans, le gouvernement est parti d'une situation dans laquelle l'État n'avait pas encore mis en place les moyens pour gérer son patrimoine immobilier.

Jean-François COPÉ, ministre délégué au Budget et à la réforme de l'État, porte-parole du gouvernement, a lancé à l'été 2005 un plan de modernisation opérationnel, en s'appuyant sur les premières mesures déjà engagées par le gouvernement, en particulier un recensement qui a permis d'évaluer la valeur du parc immobilier de l'État à 38 milliards d'euros. Dans ce cadre, il a mis en œuvre les principales propositions du rapport parlementaire de Georges Tron, député de l'Essonne.

Ces actions se sont traduites par la montée en puissance et la diffusion sur l'ensemble du territoire des cessions immobilières de l'État, qui ont permis au total **1,6 milliard d'euros de recettes entre 2004 et 2006 dont 800 millions d'euros sur la seule dernière année**. À Paris et en province, une part de ces biens a été cédée à des collectivités locales ou des opérateurs pour des projets d'intérêt général.

A cet effort de mobilisation s'ajoute **la valorisation des biens de Réseau ferré de France** inutiles à sa mission ferroviaire par une société foncière mise en place par le gouvernement, la SOVAFIM. **Elle a vendu en 2006 pour 400 millions d'euros d'actifs, portant le niveau des plus-values d'une centaine de millions d'euros les années précédentes à 350 conformément à l'objectif fixé**. Les immeubles cédés représentent un potentiel de 2 800 logements, dont 2 000 en Île-de-France. Ce dispositif peut désormais être étendu à d'autres patrimoines publics, en fonction des besoins.

Vendre n'est pas un but en soi. Même s'il est indispensable de lancer le mouvement de modernisation en impulsant un rythme régulier de cessions et d'acquisitions, **le gouvernement s'est fixé comme objectif principal de mettre en place les moyens d'une gestion performante dans la durée**.

Au sein du budget de l'État, un compte d'affectation spéciale retrace désormais les recettes des cessions d'immeubles, et garantit que **15 % au moins des produits des ventes sont affectés au désendettement**.

Le reste, soit 85 % au maximum, est mis à la disposition des ministères pour reloger les agents et moderniser leur immobilier. Le départ des administrations des Finances du centre de Paris ou le regroupement de services centraux du ministère de l'Éducation nationale sur un site unique dans le XIII^e arrondissement sont par exemple financés par ce dispositif.

Jean-François COPÉ a aussi dynamisé l'ancienne administration domaniale et mis en place au 1^{er} janvier 2007 **France Domaine**, opérateur immobilier de l'État.

Comme l'a demandé le Président de la République le 6 janvier 2006, lors de ses vœux aux corps constitués, **c'est désormais France Domaine qui assure la fonction de propriétaire au sein de l'État**.

À compter du 1er janvier 2007, les administrations centrales des ministères, qui représentent en valeur la moitié du parc de bureaux de l'État (5,6 sur 12,3 milliards d'euros), payent des loyers pour les locaux qu'elles occupent. Ils seront inscrits dans des **conventions conclues entre France Domaine et les ministères sur les conditions d'occupation de chaque immeuble** et révisées à des échéances régulières. Leur déploiement progressif commencera cette année.

Enfin, dans ce contexte rénové, le gouvernement a fixé les lignes directrices de la stratégie immobilière de l'État, en s'appuyant sur le **conseil de l'immobilier de l'État**, formé de parlementaires et de personnalités qualifiées de haut niveau issues du public et du privé. Dans cette optique, les ministères s'appuient désormais sur des **schémas pluriannuels**, qui ont couvert en 2006 les administrations centrales et sont désormais en cours d'extension à tout le territoire.

Dans le cadre de cette politique, **Jean-François COPÉ** s'est rendu à **Fontainebleau en Seine-et-Marne, le vendredi 12 janvier 2007**, à l'occasion de la cession par l'État du site du village de la Faisanderie, occupé jusqu'à présent par le ministère de la Défense, à l'office public d'aménagement et de construction.

Cette opération, conclue le 21 décembre 2006 pour **14,5 millions d'euros**, porte sur quatre bâtiments construits vers 1950 sur un terrain de 60 000 m². La ville de Fontainebleau a prévu d'y installer **226 logements sociaux** et d'y promouvoir des projets d'accession à la propriété.

Il s'agit **d'une des plus importantes cessions conclues hors de Paris** dans le cadre de la dynamisation de l'immobilier public conduite par le gouvernement. Elle est emblématique de cette politique qui a permis la mobilisation par les collectivités territoriales d'emprises ne répondant plus aux besoins de l'État.

Contact presse :

Cabinet de Jean-François COPÉ : 01 53 18 43 03

© Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, 15/01/2007